

Fiche de données de sécurité

conformément à REACH n° 1907/2006/CE et 453/2010/UE

Date d'impression: 06.02.2015

Date de révision: 23.12.2014

Page: 1/7

1 Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

REF	931041
Nom commercial	VISOCOLOR ECO Kit Nitrate, 110 t.
	1 x 30 mL NO ₃ -1
	1 x 5 g NO ₃ -2

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes

Produit pour l'analyse.

Assignment à des scénarios d'exposition selon REACH, RIP 3.2 Codes: SU 0-2, PC 21, PROC 15, AC 0
Le scénario d'exposition est intégrée dans les sections 1-16.

Utilisations déconseillées

Aucune donnée disponible

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant MACHEREY-NAGEL GmbH & Co. KG Neumann-Neander-Str. 6-8, 52355 Düren, Allemagne Tél. +49 2421 969 0	E-mail: msds@mn-net.com
----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------

Importateur France MACHEREY-NAGEL EURL 1, rue Gutenberg, F-67722 Hoerdt, Tél. 0388 68 22 68	E-mail: sales-fr@mn-net.com
---------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------

Importateur Suisse MACHEREY-NAGEL AG Hirsackerstr. 7, CH-4702 Oensingen, Tél. 062 388 55 00	E-mail: sales-ch@mn-net.com
---------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Ne nécessite pas d'indication.

S'il arrivait qu'un bloc de texte ne soit pas disponible en français, il sera formulé en anglais.

2 Identification des dangers

2.0 Classification du produit

Directive 1999/45/CE

Symboles	-
R	-

Règlement (CE) CLP n° 1272/2008

Pictogrammes de GHS	-
---------------------	---

Mention de danger	Classes/catégories de danger
H411	Mil. aqua. tox. chron. 2

2.1 Classification de la substance ou du mélange

30 mL NO₃ -1

Directive 1999/45/CE

Symboles	-
	ne requiert aucun étiquetage des substances dangereuses

Règlement (CE) CLP n° 1272/2008

Pictogrammes de GHS	ne requiert aucun étiquetage des substances dangereuses
Mention d'avertissement	-

Aucune classe de danger

Fiche de données de sécurité

conformément à REACH n° 1907/2006/CE et 453/2010/UE

Date d'impression: 06.02.2015

Date de révision: 23.12.2014

Page: 2/7

5 g NO₃ -2

Directive 1999/45/CE

Symboles - ne requiert aucun étiquetage des substances dangereuses

Règlement (CE) CLP n° 1272/2008

Pictogrammes de GHS - ne requiert aucun étiquetage des substances dangereuses
Mention d'avertissement -

Mention de danger **Classes/catégories de danger**

H411 Mil. aqua. tox. chron. 2

2.2 Éléments d'étiquetage

30 mL NO₃ -1

Directive 1999/45/CE

Symboles:

-

-

Règlement (CE) CLP n° 1272/2008

Pictogrammes de GHS:
ne requiert aucun étiquetage des substances dangereuses
Mention d'avertissement: -

5 g NO₃ -2

Directive 1999/45/CE

Symboles:

-

-

Règlement (CE) CLP n° 1272/2008

Pictogrammes de GHS:
ne requiert aucun étiquetage des substances dangereuses
Mention d'avertissement: -

2.3 Autres dangers

Effets nocifs physico-chimiques éventuels

Sur la base de l'état actuel de nos connaissances et de notre expérience, nous déclarons par la présente que ce produit ne contient aucune substance dangereuse ni aucun mélange dangereux, susceptible - au sens des règlements européens en vigueur 1272/2008/CE, 1907/2006/CE, 1999/45/CE ainsi qu'en vertu de la législation allemande sur les matières dangereuses - d'être classé produit dangereux et devant faire l'objet d'un étiquetage distinctif, et ce, ni dans la concentration présente, ni dans la quantité totale par emballage. Un emballage individuel ne présente qu'un très faible potentiel de dangers.

Effets nocifs éventuels sur les personnes et symptômes éventuels

Effets nocifs éventuels sur l'environnement

Autres dangers

3 Composition/Informations sur les composants

3.1 Substances ou 3.2 Mélanges

30 mL NO₃ -1

Fiche de données de sécurité

conformément à REACH n° 1907/2006/CE et 453/2010/UE

Date d'impression: 06.02.2015

Date de révision: 23.12.2014

Page: 3/7

Substance :	<i>dichlorure de m-phénylènediammonium</i>	N° CAS :	541-69-5
Concentration:	< 1,00 %		
Formule:	$C_6H_{10}Cl_2N_2$		
N° CE:	208-790-0	N° Id:	612-148-00-9
selon 1999/45/CE:	-	selon GHS:	pas nécessaire

Substance :	<i>acide citrique</i>	N° CAS :	77-92-9
Concentration:	1 - 10 %		
Formule:	$C_6H_8O_7$		
N° d'enregist.REACH:	01-2119457026-42-xxxx		
N° CE:	201-069-1		
selon 1999/45/CE:	-	selon GHS:	pas nécessaire

5 g NO₃-2

Substance :	<i>poudre de zinc (stabilisée)</i>	N° CAS :	7440-66-6
Concentration:	2,5 - 25 %		
Formule:	Zn		
N° d'enregist.REACH:	01-2119467174-37-xxxx		
N° CE:	231-175-3	N° Id:	030-002-01-9
selon 1999/45/CE:	R 51/53	selon GHS:	H411

3.3 Indications complémentaires

4 Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Transporter le blessé à l'air frais, hors de la zone de danger.

4.1.1 Après contact avec la peau
Pas nécessaire.

4.1.2 Après contact avec les yeux
Pas nécessaire.

4.1.3 Après inhalation
Pas nécessaire.

4.1.4 Après ingestion
Pas nécessaire.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

4.3 Indications des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune autre recommandation.

5 Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Utiliser des extincteurs appropriés à la classe d'incendie de l'environnement, ou, le cas échéant, une couverture anti-feu. Tous les moyens d'extinction tels la MOUSSE, l'EAU PULVÉRISÉE, la POUDRE CHIMIQUE SÈCHE, la NEIGE CARBONIQUE, peuvent être utilisés.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Non.

5.3 Conseils aux pompiers

Le produit ne requiert aucun équipement de protection. Les emballages brûlent comme du papier ou du plastique.

5.4 Indications complémentaires

Fiche de données de sécurité

conformément à REACH n° 1907/2006/CE et 453/2010/UE

Date d'impression: 06.02.2015

Date de révision: 23.12.2014

Page: 4/7

6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Ne pas respirer les vapeurs. Pas nécessaire.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Laver le poste de travail avec de l'eau. Jeter l'eau de lavage à l'égout.

6.4. Référence à d'autres sections

7 Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conformément au mode d'emploi ci-joint.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Un stockage en toute sécurité est garanti dans l'emballage original de MACHEREY-NAGEL.
Classe de stockage (VCI): voir 12.1

7.2.1 Exigences relatives aux entrepôts et récipients

Pour le stockage et le rangement, garder l'emballage original hermétiquement fermé.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

8 Contrôle de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

30 mL NO₃ -1

Substance : *dichlorure de m-phénylènediammonium*
TRGS 900 (DE): - (0.1E_{alt}) mg/m³
E/e respirable

CAS No. : 541-69-5

Facteur d'exposition à court-terme: 2 (II)

résorption de la peau (H), respiratoire rendu sensible (Sa), rendu sensible la peau (Sh), tératogènes (Z) n'est pas correctement exclu / (Y) certainement exclus

Cancérogènes CE : mut. 3
TRGS 905 (DE): K3B, M3
TRGS 907 (DE) : Sh
listed in TRGS (DE): 900, 905, 907

Substance : *acide citrique*

CAS No. : 77-92-9

5 g NO₃ -2

Substance : *poudre de zinc (stabilisée)*

CAS No. : 7440-66-6

DNEL: 1_{inh} mg/m³

DNEL = Derived No-Effect Level = Dérivé niveau sans effet pour les travailleurs

TRGS 900 (DE): 0.1A / 2E mg/m³
E/e respirable

8.2 Contrôle de l'exposition

Pas nécessaire. Prévoir une bonne ventilation et aération du local, un sol résistant aux produits chimiques avec écoulement intégré et possibilité de lavage.

8.2.1 Protection respiratoire

Pas nécessaire.

8.2.2 Protection des mains

Pas nécessaire.

8.2.3 Protection des yeux

Pas nécessaire.

8.2.4 Protection de la peau

Pas nécessaire.

Fiche de données de sécurité

conformément à REACH n° 1907/2006/CE et 453/2010/UE

Date d'impression: 06.02.2015

Date de révision: 23.12.2014

Page: 6/7

12 Informations écologiques

12.1 Toxicité

- 12.2. **Persistance et dégradabilité :** Aucune donnée disponible
 12.3. **Potentiel de bioaccumulation :** Aucune donnée disponible
 12.4. **Mobilité dans le sol :** Aucune donnée disponible
 12.5. **Résultats des évaluations PBT et vPvB :** Aucune donnée disponible
 12.6. **Autres effets néfastes :** Aucune donnée disponible

12.1. Les données suivantes sont valables pour les substances pures.

30 mL NO₃ -1

Substance : *dichlorure de m-phénylènediammonium* N° CAS : 541-69-5
 WGK (DE): 3 N° WGK: 1312
 Classe de stockage (VCI): 6.1 D

Substance : *acide citrique* N° CAS : 77-92-9
 PNEC(eau douce) : 440 mg/L
 PNEC = Predicted No Effect Concentration = Concentration prévisible sans effectuée
 LC50_{leuciscus idus/96h} : 440-760 mg/L
 EC50_{daphnia/48h} : 1535_{24h} mg/L
 WGK (DE): 1 N° WGK: 0057
 Coefficient de dispersion (o-e): -1.72
 Classe de stockage (VCI): 12-13

5 g NO₃ -2

Substance : *poudre de zinc (stabilisée)* N° CAS : 7440-66-6
 LC50_{fish/96h} : 2.01 mg/L
 EC50_{daphnia/48h} : 0.131 mg/L
 WGK (DE): 2 N° WGK: 7325
 Classe de stockage (VCI): 13

13 Considérations relatives à l'élimination

Ne nécessite pas d'indication.

13.1 Méthodes de traitement des déchets

GÉNÉRALITÉS : éliminer les déchets solides avec les ordures ménagères, verser les liquides préalablement dilués à l'égout. Les petites quantités peuvent être mises à l'égout après forte dilution.

14 Informations relatives au transport

produit non dangereux au sens de la réglementation relative au transport de marchandises dangereuses

15 Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.2 Évaluation de la sécurité chimique pas nécessaire

16 Autres informations

16.1 Libellé des phrases R et H

16.1.1 **Libellé des phrases R**
 R51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

16.1.2 **Libellé des phrases H**
 H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

16.2 Conseils relatifs à la formation

Formation générale à la sécurité.

Fiche de données de sécurité

conformément à REACH n° 1907/2006/CE et 453/2010/UE

Date d'impression: 06.02.2015

Date de révision: 23.12.2014

Page: 7/7

16.3 Restrictions d'emploi recommandées

L'usage de ce produit est réservé aux professionnels.

Utilisé correctement, le produit ou test individuel présente un faible potentiel de dangers.

16.4 Autres informations

MACHEREY-NAGEL GmbH & Co. KG présente les informations précitées en toute bonne foi conformément au niveau de ses connaissances en date de la révision. Les directives de sécurité décrites répondent exclusivement aux manipulations du produit effectuées en toute sécurité par un personnel suffisamment formé. Le lecteur de ces informations est tenu de s'assurer, au cas par cas, que sa formation et son aptitude satisfont pour la manipulation en toute responsabilité des produits. Les informations communiquées n'ont ni la fonction d'assurer une propriété du produit au sens de prescriptions de garantie, ni d'assumer une garantie quelconque. Elles ne cautionnent donc ni une convention légale contractuelle, ni extracontractuelle. MACHEREY-NAGEL GmbH & Co. KG n'assume aucune garantie pour tous dommages issus de l'usage ou de la confiance apportée aux informations précitées. Pour toute information complémentaire, nous renvoyons à nos conditions de vente et de livraison.

16.5 Sources bibliographiques

Règlement 453/2010/UE REACH - EXIGENCES CONCERNANT L'ÉTABLISSEMENT DE LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Règlement 487/2013/UE, 4ème adaptation du règlement CLP au progrès technique et scientifique

Directive de la SUVA (Suisse) relative aux valeurs limites d'exposition au poste de travail, actualisée en janvier 2009

Règle technique allemande TRGS 900 sur les valeurs limites dans l'air au poste de travail de janvier 2006, version février 2014

KÜHN, BIRETT notices concernant les matières dangereuses sur le lieu de travail

16.6 Raison de la révision :

05/2013 Ajout de REACH enregistrements de principaux produits chimiques, si possible

10/2013 L'intégration des limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France

02/2014 Ajout de règlement 453/2010/UE

04/2014 L'adaptation de la règlement 487/2013/UE

Les versions actualisées de toutes nos fiches de données de sécurité sont à votre disposition sur Internet :

<http://www.mn-net.com/MSDS>